




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-528**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc199637-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CREATION UNITE FONCTIONNELLE MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Le 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CREATION UNITE FONCTIONNELLE MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2015 - 433 du conseil municipal réuni en séance le 28 septembre 2015, il a été approuvé le déménagement de l'actuelle Maison de la Justice et du Droit, située au sein de locaux loués par la Ville à la LOGIREM au 2 rue Raoul FOLLEREAU, pour un bâtiment scolaire désaffecté sur le site Joseph D'ARBAUD. De même, la délibération faisait état du plan de financement des travaux de réhabilitation nécessaires à cette opération.

Lors du conseil municipal du 20 juin 2016, par délibération n° 2016 - 296, vous avez adopté la modification de ce plan de financement au regard des contraintes techniques induisant un surcoût du montant estimatif des travaux. L'ensemble des sollicitations financières ont ainsi été actualisées auprès des partenaires de la Ville.

Pour rappel, la structure, rattachée à la Direction Politique de la Ville, propose différentes permanences gratuites diligentées par des professionnels du droit, labellisées par les deux présidents de Juridiction à savoir, le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Grande Instance et sous la coordination d'une greffière. Deux agents issus des effectifs municipaux et rattachés à la Direction Politique de la Ville assurent l'accueil, la prise de rendez-vous, l'ouverture et la fermeture de la structure.

La maison de la justice et du droit est amenée à traiter de plus de 3 000 interventions par an et à gérer plus de 7 000 appels téléphoniques. A ces chiffres s'ajoutent les dossiers suivis par Médiance 13 qui représentent 4730 demandes dans l'année.

Le coût estimatif de fonctionnement de la structure est de 97 145 € dont la prise en charge se répartit comme suit:

Postes de dépense	Montant
JUSTICE	
Personnel	6080 € (greffier sur un temps partiel)
Informatique	840 €
Téléphone	1350 €
photocopieur	3507 €
petite fourniture	980 €
VILLE D'AIX EN PROVENCE	
Personnel (2 agents des effectifs municipaux)	69868 €
Informatique (poste et réseau)	840 €
téléphone	1350 (connexion réseau) €
petite fourniture	330 €
charges et entretien des locaux	12 000 €

Au regard de cette activité, son déménagement devrait permettre une meilleure prise en compte des usagers et un accueil plus propice, au cœur d'un quartier prioritaire au sens de la Politique de la Ville, optimisant ainsi le service rendu.

Par ailleurs, il permettra à moyen terme l'économie du loyer payé par la Ville à la LOGIREM sur les locaux actuels.

La nouvelle surface brute dédiée à la structure sera de 270m², à savoir le rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que l'ancienne loge du gardien. Cette surface permettra le maintien du nombre de 7 bureaux dédiés aux permanences ainsi que l'agrandissement de la salle d'accueil et de la salle de réunion. Les plans ont été validés dans leurs principes, par les chefs de juridiction du ressort d'Aix en Provence. Ils prévoient : un accueil de 32,3 m², 7 bureaux de 11 à 15 m², une salle de réunion de 51,2 m² (pour une utilisation mutualisée avec les services municipaux) et une tisanerie de 21,4m².

Afin de permettre un déménagement de la structure en 2017, il incombe à la Ville d'Aix en Provence d'assurer la réhabilitation du bâtiment et les travaux nécessaires.

Le montant de cette opération estimé à **419 409€ hors taxes doit être réévalué à 487 000 €**

Le coût complémentaire est lié à l'opération de désamiantage qui s'impose sur l'ensemble du bâtiment. C'est pourquoi, un complément financier sera sollicité en élargissant nos partenariats financiers et en faisant appel à la réserve parlementaire.

Par conséquent, le plan de financement nécessite un réajustement intégrant cet apport financier complémentaire qui va être sollicité. Il se répartit comme suit:

COUT HT	FINANCEMENTS	Montant	Taux (%)
487 000,00	Département	209 704,50	43%
	Région	48700,00	10%
	EPCI	49 256,00	10%
	Etat	41 940,00	9%
	Réserve parlementaire	40 000,00	8%
	Autofinancement Commune	97 400,00	20,00%
	TOTAL FINANCEMENT	487 000,00	100,00%

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans sa globalité seront inscrits dans le budget 2017 de la direction politique de la Ville sur la ligne intitulée "Maison de la Justice et du Droit".

Un montant prévisionnel est présenté aujourd'hui dans la fiche "unité fonctionnelle".

En application du nouveau Code des marchés publics, les opérations individualisées permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004-0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 (*modifiée par délibération du Conseil municipal n°2004.0518 du 17 mai 2004*), la création d'une unité fonctionnelle accompagnée de sa fiche individualisée indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement
- **ADOPTER** la création de cette opération ainsi que la fiche individualisée, ci-annexée, concernant la Maison de la Justice et du Droit ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions auprès des partenaires financiers ainsi que la participation financière de la réserve parlementaire
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à en faire recette ;
- **AUTORISER** - Madame le Maire ou son représentant à signer les MAPA comme précisé dans la fiche individualisée ci-annexée
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Direction Politique de la Ville

DEMANDE DE CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

Fiche individualisée recensant l'ensemble des besoins

Objet: Réhabilitation aménagement d'un bâtiment pour accueillir la Maison de la Justice et du Droit

Date ou période de réalisation : 2016 - 2017

Demande de création inscrite au conseil municipal du 10 novembre 2016

TRAVAUX POUR REALISATION DE L'OPERATION

Les recettes

Les demandes de subvention formulées par la Ville auprès de ces partenaires sont réparties au regard du plan de de financement suivant:

COUT HT	FINANCEMENTS	Montant	Taux (%)
487 000	Département	209 704,00	43%
	Région	48 700,00	10 %
	EPCI	49 256,00	10%
	Etat	41 940,00	9%
	Réserve parlementaire	40 000,00	8%
	Autofinancement Commune	97 400,00	20,00%
	TOTAL FINANCEMENT	487 000, 00	100,00%

Le montant estimatif des recettes est de 389 600 €

Coût estimatif des travaux

Désignation de la dépense	Montant € HT	Procédure
Etudes – prestations intellectuelles		
Diagnostics avant travaux	1 000 €	Marché existant A12092
Contrôleur technique	4 000 €	AO en cours d'analyse
Coordination SPS	2 000 €	AO en cours d'analyse
Sous - total	7 000 €	

Désamiantage du bâtiment	96 000 €	Marché existant P16-005
---------------------------------	-----------------	-------------------------

Réhabilitation du rez-de-chaussée		Marché – procédure formalisée (8 lots séparés)
Lot maçonnerie	156 000 €	
Lot électricité	38 000 €	
Lot plomberie sanitaire chauffage/climatisation	47 000 €	
Lot faux-plafonds, cloisons doublages	21 000 €	
Lot revêtement sols PVC / carrelage faïence	19 000 €	
Lot menuiseries intérieures	20 000 €	
Lot menuiseries extérieures	51 000 €	
Lot courants faibles / téléphonie	9 000 €	
Lot peinture	15 000 €	Marché réservé
Sous - total	376 000 €	

VRD accessibilité	15 000 €	
--------------------------	-----------------	--

Total HT	487 000 €	
-----------------	------------------	--

Les montants mentionnés sont donnés à titre estimatif.

FOURNITURES ET SERVICES POUR REALISATION DE L'OPERATION

Désignation de la dépense	montant HT	Observation
fourniture de mobilier: une banque d'accueil 2 bureaux d'accueil 16 tables 52 chaises chariot de rangement	7 000€	marché service manutention
panneaux d'affichage intérieur et extérieur (600x2)	1200	économat
équipement de téléphonie	2000	marché à bon de commande existants
matériel informatique et copieur	3 000	marchés à bon de commande existants
TOTAL	13 200	

Montant global de l'unité fonctionnelle: 500 200 € au regard de ce qui est doré et déjà estimé